



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 4 du Conseil général du lundi 29 juin 2020

Heure de début : 19:35 • Heure de fin : 22h33 • Lieu : Salle de Prez-vers-Noréaz

- Présidence :** Mme Claudine Perroud, Présidente
- Conseil général :** 30 conseillères et conseillers généraux (selon appel nominal, point 0.1)
- Excusé/s :** -
- Absent :** -
- Conseil communal :** Mme Isabelle Staub Barbey, Syndique, M. David Bonny, Vice-Syndic, Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, Suzanne Morel, M. Pierre Bovet

0 Ouverture de séance

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assistance et constate qu'il n'y a pas de membre du public dans l'assistance ni de représentant de la presse.

Madame Claudine Perroud souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et aux membres du Conseil communal. Elle relève l'élection de Monsieur Gabriel Julmy, élu sans scrutin, dans le cadre de l'élection complémentaire du cercle électoral de Prez-vers-Noréaz. Elle le félicite et lui souhaite une cordiale bienvenue. Par ailleurs, elle rappelle l'importance, dans les circonstances actuelles, de rester prudents avec le Covid-19 et son évolution toujours aussi potentiellement dangereuse.

Elle remercie Monsieur Tobie Fornerod, administrateur ad intérim, qui assure la partie rédactrice de cette séance.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par lettre personnelle adressée au moins 10 jours à l'avance, par courriel, par avis dans la FO du 19 juin 2020, et sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation.

0.1 Appel nominal

Monsieur Tobie Fornerod effectue l'appel nominal. Tous les 30 membres du Conseil général sont présents. Le quorum est atteint. La majorité absolue est de 16.

0.2 Scrutateurs

Les 4 scrutateurs pour la séance sont Mesdames Céline Chabloz et Sylvie Schwab, ainsi que Messieurs Christian Carrel et Mattia Bosco. Ils se sont réparti les tables pour le comptage des voix.

Cette séance est enregistrée et l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal.

0.3 Ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020
2. Informations du Bureau
3. Procédure de vote lors de la séance
4. Règlement sur les incompatibilités
5. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
6. Règlement du personnel communal
7. Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs
 - approbation de la commission
 - détermination du nombre de membres
 - élection des membres et proposition du Conseil communal
8. Informations du Conseil communal
9. Questions et propositions
10. Divers

Cet ordre du jour n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil général, il est accepté.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

Ce procès-verbal était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques quant au procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Elle passe au vote en invitant les membres à le faire à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 Informations du Bureau

2 a) Documents déposés sur le site internet

Madame Claudine Perroud explique que le lexique des termes utilisés lors des séances du Conseil général est disponible sur le site internet de la commune, de même que le document résumant les questions posées en séance. La liste des commissions, précisant les membres et les attributions, s'y trouve également.

2 b) Etat des lieux du règlement du Conseil général

Madame Claudine Perroud relève que la commission qui a pour but d'élaborer une proposition de règlement du Conseil général a rédigé un projet qui sera prochainement envoyé en examen préalable au Service des communes et soumis aux conseillers généraux.

3 Procédure de vote lors de la séance

Madame la Présidente explique la raison d'être de cette proposition de règle de vote en l'absence de règlement du Conseil général à venir. Elle doit permettre de clarifier et simplifier le procédé lorsqu'il s'agit de départager plusieurs propositions. Elle explique le fonctionnement de cette règle comme suit :

3 a) Vote sur les amendements :

En les votant les uns après les autres (maximum 3), ou en les opposant les uns aux autres (4 et plus), retenir la proposition qui a obtenu le plus de voix. Chaque personne ne vote que pour l'un des amendements.

3 b) Vote sur la proposition officielle :

Si obtention de la majorité, c'est terminé.

3 c) Vote sur l'amendement retenu (si pas de majorité sous b) :

Si égalité avec le nombre de voix de b), la présidente tranche.

Cette proposition n'appelant ni remarques ni questions est soumise à approbation du Conseil général.

La procédure de vote est acceptée à l'unanimité.

4 Règlement sur les incompatibilités

Madame la Présidente donne la parole à Madame Isabelle Staub Barbey, Syndique.

Madame Isabelle Staub Barbey présente le règlement sur les incompatibilités entre un emploi communal et l'accès aux autorités communales. Il prévoit des règles un peu plus strictes que la limite légale fixée à 50%. Le Conseil communal s'est déterminé pour un taux d'activité maximal de 30% jusqu'auquel un employé communal peut siéger au Conseil général ou au Conseil communal.

Cette explication n'amène pas de commentaires particuliers.

Le règlement sur les incompatibilités est accepté à l'unanimité.

5 Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

La parole est donnée à Madame Isabelle Staub Barbey, Syndique et conseillère communale responsable du dicastère de l'aménagement du territoire. Madame Isabelle Staub Barbey explique que ce règlement existait dans les deux anciennes communes, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Il permet divers avantages en termes d'efficacité et de procédure. Elle relève aussi que le nouveau règlement répond au besoin d'harmonisation pour la nouvelle commune.

Madame Claudine Perroud invite l'assistance à poser des questions.

Monsieur Olivier Progin, pour le groupe Noréaz, propose un amendement afin de corriger la numérotation des références à différents articles.

À l'examen de l'article 2, Monsieur Olivier Progin propose de corriger les références, qui concernent les articles 15 et 16, non pas les articles 14 et 15. Il n'y a pas d'autre question.

À l'examen de l'article 7 alinéa 1, Monsieur Olivier Progin propose de corriger la référence, qui concerne l'article 12 et non pas l'article 11. Il n'y a pas d'autre question.

À l'examen des articles 15 et 16, Monsieur Christian Carrel pose une question. Il relève que les places de stationnement actuellement disponibles semblent peu nombreuses. Ce nombre de places de parc était jusqu'à présent réglé dans le RCU. Monsieur Christian Carrel propose ainsi de prévoir dans le règlement sur les émoluments une incitation à aménager des places de parcs en nombre suffisant. Il en serait de même pour les places de jeux visées par l'article 16 du règlement. Il demande quel est le montant maximum de la contribution de remplacement permis par la législation cantonale.

Madame Isabelle Staub Barbey répond que le nombre de places est fixé aussi par les normes VSS qui en prévoient un plus grand nombre que le RCU. Les normes VSS sont applicables et répondent en partie aux attentes évoquées par Monsieur Christian Carrel.

Monsieur Christian Carrel demande si les propriétaires sont parfois visés par la taxe de contribution due au remplacement des places de parc. Madame Staub Barbey répond que d'ordinaire ce n'est pas le cas. Monsieur Pierre Bovet ajoute que la commune n'est pas totalement libre d'aménager elle-même des places de parc.

Monsieur Pierre-Alain Egger, groupe de Prez-vers-Noréaz, explique qu'il s'agit d'éviter de voir des promoteurs favoriser la construction plutôt que les places de parcs nécessaires.

Monsieur René Berset explique qu'indépendamment des normes VSS, tout promoteur a tendance à prévoir un nombre suffisant pour les places de parc. Il faudrait par contre favoriser les places en souterrain. Madame Isabelle Staub Barbey relève aussi la tendance à l'aménagement d'un plus grand nombre de places pour vélo durant les dernières années.

À l'examen de l'article 17, Monsieur Olivier Progin propose de corriger les références, qui concernent les articles 15 et 16, non pas les articles 14 et 15. Il n'y a pas d'autre question.

Concernant l'examen de l'annexe au règlement, Monsieur Olivier Progin propose de corriger la mention de l'article 10 par la mention de l'article 11. Il n'y a pas d'autre question.

Madame Claudine Perroud demande si les réponses du Conseil communal sont satisfaisantes.

Monsieur Pierre-Alain Egger pour le groupe Prez-vers-Noréaz, relève que les réponses apportées sont satisfaisantes. Madame Isabelle Staub Barbey rappelle aussi la possibilité d'un règlement de police pour ces points particuliers.

Madame Claudine Perroud passe au vote.

Le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est approuvé à l'unanimité.

6 Règlement du personnel communal

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Syndique pour présenter ce point.

Madame Isabelle Staub Barbey explique que ce projet est issu d'un travail préparatoire réalisé par le comité de pilotage précédant la fusion des anciennes communes.

Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, relève que plusieurs articles nécessitent des explications ou modifications. Le groupe propose ainsi de ne pas entrer en matière sur ce règlement lors de cette séance. Par exemple, à l'article 17 il est cité un fonds de pré-retraite, il n'y a pas d'information concernant sa constitution et sa gestion. Concernant l'article 24, le groupe souhaite savoir ce qu'il en est de la perte de gain. Pour l'article 34, absence du collaborateur ; le groupe considère qu'un appel téléphonique du collaborateur devrait être imposé et non seulement un message WhatsApp par exemple. Article 39, pour les avantages injustifiés, un montant devrait être mentionné. Concernant l'article 48 alinéa 5, la limite maximale de 15 heures supplémentaires par mois paraît trop basse, ce pourrait être 45 heures à la fin de chaque mois. Pourquoi selon l'alinéa 7, ces heures supplémentaires sont uniquement pour le personnel de voirie et les droits politiques ? L'article 53, congés spéciaux de brève durée, soulève des interrogations et demande également des précisions. Au sujet de l'article 59, il faudrait mieux préciser les situations concernées par cette disposition. Article 63, indemnité pour véhicule privé, la phrase traitant de l'indemnisation de la franchise est en contradiction avec l'annexe, point transports, alinéa a. Finalement pour l'article 65, si une allocation patronale enfant est bien mise en place, les montants et conditions devraient être précisés dans un règlement annexe. Le groupe s'est également posé la question de savoir si ce règlement a été soumis au personnel communal.

Monsieur Claude Friderici, pour le groupe Noréaz, soutient la proposition du groupe Prez-vers-Noréaz. Concernant la question du congé d'adoption, le groupe propose de revoir la durée du congé prévue pour les femmes et pour les hommes. Monsieur Claude Friderici propose également de renvoyer cet objet au Conseil communal, et de créer une commission ad hoc qui analysera ce règlement avant son passage au Conseil général.

Monsieur Stéphane Andrey, pour le groupe Corserey, explique que son groupe s'est réuni également et partage en partie les questions des autres groupes. Toutefois, il considère que la création d'une commission ad hoc serait superflue. Il est préférable de s'en tenir au renvoi de l'objet au conseil communal qui constituera un groupe de travail.

Monsieur René Berset, à titre personnel, explique qu'il y a beaucoup d'éléments types dans ce projet de règlement concernant des contextes différents. Il semble que le Conseil communal ne

se soit pas véritablement penché sur l'ensemble du texte pour faire un tri, et en dégager la substance qui puisse correspondre véritablement à la situation de la commune de Prez.

Monsieur Claude Friderici explique que le groupe Noréaz a le sentiment que beaucoup de dispositions facultatives ont été reprises dans le projet de règlement sans vraiment se poser la question de travailler un texte cohérent.

Madame Isabelle Staub Barbey prend note de la proposition de non-entrée en matière et des questions posées. Elle explique que le projet de règlement est issu du travail effectué en 2019 sur la base d'un projet élaboré par Madame Solange Berset et reconnaît qu'il n'était pas finalisé. Il était peut-être un peu bricolé et il est vrai qu'il aurait pu être retravaillé plus en profondeur. En l'occurrence, il a été soumis deux fois au Conseil communal durant l'année 2020. Il a été soumis ensuite aux services cantonaux.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, remercie le Conseil communal pour son ouverture à réexaminer ce règlement.

Monsieur David Bonny précise que le projet de règlement, s'il est vrai qu'il émanait au départ de Madame Solange Berset, avait toutefois été examiné ensuite par chacun des conseils communaux des anciennes communes. Ces anciens conseils communaux ont émis des remarques qui ont été transmises au comité de fusion qui en a pris connaissance en séance le lundi 18 novembre 2019. Le comité de fusion était constitué de Messieurs Sébastien Chenux, André Ackermann, Vincent Gremaud, Réginald Sapin, Mesdames Suzanne Morel et Geneviève Studer. Tous les points avaient été traités à cette occasion. Le procès-verbal existe. Un grand nombre des points soulevés aujourd'hui l'avaient déjà été à ce moment-là. Il semble ensuite être directement parti au service des communes et il est vrai qu'actuellement il semble insuffisant. Monsieur David Bonny partage l'idée de retravailler le règlement. Il ne considère toutefois pas que ce projet soit bricolé. Des comparaisons ont été faites avec les règlements des autres communes. Madame Solange Berset a été contactée et elle confirme être à disposition de la commission qui se chargerait de retravailler le règlement pour en expliquer le bien-fondé des différents articles.

Madame Isabelle Staub Barbey propose aussi qu'un membre du personnel participe à l'élaboration du règlement.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, soutient cette façon de faire.

Monsieur Réginald Sapin, à titre personnel, n'est pas favorable à la création d'une commission ad hoc. Il considère que c'est au Conseil général de d'examiner ces points en séance plénière et de prendre les décisions. Madame Claudine Perroud répond que la commission représente le Conseil général qui, au final, validera. Le procédé permet simplement plus d'efficacité.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, propose de transmettre les remarques des groupes au Conseil communal plutôt que de travailler en commission avec des experts qu'il faut rassembler. Il est préférable de demander au Conseil communal d'effectuer ce travail de refonte du règlement.

Monsieur Samuel Gendre, à titre personnel, explique qu'il peut y avoir un règlement d'application pour clarifier les points en question.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, explique qu'il serait judicieux de mettre sur pied une commission avec des membres du Conseil communal, des membres du Conseil général, ainsi qu'un ou deux représentants du personnel, ce qui permet d'avoir tous les partis autour de la table et ainsi d'arriver avec un bon compromis devant le Conseil général. Par ailleurs, l'expérience montre qu'il n'est pas nécessaire de solliciter un grand nombre d'experts.

Monsieur Ludovic Paratte relève, à titre personnel, que la question du fonds de retraite, par exemple, ne peut que difficilement être traitée par des personnes non initiées. Monsieur Claude Friderici répond que la commission peut demander les avis d'experts afin de répondre à l'ensemble des questions.

Monsieur René Berset, à titre personnel, soutient le point de vue de Monsieur Claude Friderici. Il propose une représentativité des différents groupes au sein de la commission.

Monsieur François Trotti, à titre personnel, considère que la proposition de Monsieur René Berset implique d'intégrer beaucoup de personnes dans la commission.

Monsieur René Berset, à titre personnel, admet qu'il faut éviter d'être un trop grand nombre de personnes. Mais pour le règlement du personnel, il faut y consacrer suffisamment d'effort et regrouper les différentes personnes nécessaires.

Madame Aleksandra Bjedov explique que ce qui a été fait dans des sociétés privées est une autre manière de penser et une autre manière de prévoir des solutions à appliquer que dans le secteur public avec le règlement du personnel communal. Elle n'est pas opposée à une commission mais souhaiterait obtenir d'abord la liste des points principaux qui demandent véritablement d'être approfondis.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, soutient l'intervention de Monsieur René Berset et répond que ce règlement communal demande la participation des différentes personnes, le nombre n'étant pas un problème. Il faut mettre le temps nécessaire à disposition pour faire le travail.

Madame Claudine Perroud propose de soumettre au vote la proposition du groupe de Prez-vers-Noréaz de non-entrée en matière sur ce règlement du personnel.

La non-entrée en matière est acceptée par 25 voix favorables.

Madame Claudine Perroud propose dans un premier temps la constitution d'un groupe de travail, dont les membres seraient proposés par le Bureau du Conseil général, pour récolter les questions et les remarques. Monsieur Bonny demande si l'option est la création d'une commission, ou non. Madame Claudine Perroud répond que c'est bien le cas.

Madame Isabelle Staub Barbey propose que les remarques soient transmises au Conseil communal qui travaillera ensuite seul, ou en groupe avec divers représentants, puis soumettra à nouveau un projet de règlement au Conseil général. Dans le cas d'une commission, elle propose

une commission de 5 membres dont un représentant du Conseil communal.

Monsieur René Berset demande de voter la création d'une commission ou la prise en main du travail d'élaboration d'un nouveau règlement par le Conseil communal.

Monsieur Claude Friderici explique que la notion de groupe de travail n'existe pas dans la législation. Soit une commission effectue une démarche officielle, soit le Conseil communal fait son travail à sa manière. Or, il y a des questions sur ce règlement qui valent la peine d'être traitées par une commission ad hoc. Celle-ci rapportera ensuite au Conseil général.

Monsieur François Trotti, explique que la non-entrée en matière déjà décidée a pour conséquence de renvoyer le dossier au Conseil communal. Madame Claudine Perroud répond que le Conseil général peut tout de même décider de créer une commission. Monsieur Claude Friderici précise que c'est une compétence du Bureau du Conseil général de pouvoir constituer des commissions ad hoc ou spéciales, permettant justement d'effectuer ce type de travail suffisamment en amont d'une prise de décision sur le fond.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, explique à nouveau que la commission devra travailler avec les représentants du Conseil communal et des représentants du personnel.

Monsieur Mario Ramalho, à titre personnel, n'est pas favorable à la création d'une commission. Les remarques ont déjà bien été précisées et relevées, le Conseil communal peut reprendre la main sur ce travail.

Monsieur Yannick Ducommun demande une interruption de séance pour délibérer en groupes.

Madame Perroud accorde une interruption de séance, qui dure environ 10 minutes. La séance reprend à 20h55.

Madame Ludivine Besomi, pour le groupe Corserey, est en faveur de solliciter d'abord le Conseil communal pour une reprise en mains de l'élaboration du règlement, puis de le soumettre à une commission ad hoc.

Monsieur René Berset, à titre personnel, précise que ses interventions précédentes l'étaient à titre personnel pour le cas où ceci n'aurait pas été précisé.

Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, est favorable à la création d'une commission mixte, ce qui présente aussi l'avantage de décharger partiellement le Conseil communal.

Madame Claudine Perroud propose de passer au vote. Première proposition ; renvoyer le règlement au Conseil communal pour amélioration, puis le soumettre à l'examen d'une commission ad hoc du Conseil général. Deuxième proposition ; constituer une commission mixte, composée de représentants du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que du personnel.

La 1^{ère} proposition récolte 15 voix favorables.

La 2^e proposition récolte également 15 voix favorables.

Madame la Présidente tranche en faveur de la 1^{ère} proposition, soit le travail en Conseil communal, soumis ensuite à une commission ad hoc du Conseil général, pour examen.

La 1^{ère} proposition l'emporte en raison de la voix prépondérante de Madame la Présidente, soit le travail du projet de règlement en Conseil communal, et la constitution d'une commission ad hoc du Conseil général chargée d'examiner le projet.

Le Bureau proposera au Conseil général la constitution de cette commission.

7 Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs

Madame Claudine Perroud passe la parole à Madame Isabelle Bersier, Conseillère communale responsable du dicastère des affaires sociales et culturelles. Madame Isabelle Bersier résume le but de la commission et invite le Conseil général à accepter la constitution d'une commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs à 4 membres dont 1 représentant du Conseil communal.

Monsieur Pierre-Alain Egger relève le noble but de cette commission, mais explique que le groupe Prez-vers-Noréaz demande à ce que cette commission puisse être suffisamment représentative de la diversité des sociétés locales. Le groupe propose ainsi une commission à 5 membres par exemple.

Madame Isabelle Bersier répond qu'un plus grand nombre de personnes représente aussi une difficulté pour le travail concret de la commission.

Monsieur Claude Friderici, pour le groupe Noréaz, soutient la proposition du Conseil communal pour une commission à 4 membres. Il reste toujours possible par la suite d'augmenter le nombre de membres.

Madame Sylvie Schwab, pour le groupe Corserey, soutient la proposition du Conseil communal pour une commission à 4 membres.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, relève que cette commission ne sera pas en mesure d'organiser des fêtes et des manifestations. Cela reste le rôle des sociétés locales. Toutefois, il est favorable à un plus grand nombre de membres.

Madame Claudine Perroud passe au vote.

Approbation de la commission

La constitution de la commission est acceptée à l'unanimité.

Détermination du nombre de membres

La proposition officielle pour une commission à 4 membres récolte 17 voix favorables. La proposition officielle étant acceptée à la majorité absolue, celle du groupe Prez-vers-Noréaz n'est pas soumise au vote.

La proposition officielle avec 4 membres est acceptée par une majorité de 17 voix.

Election des membres et proposition du Conseil communal

Monsieur Claude Friderici, pour le groupe Noréaz, propose Mme Alexandra Cotting de Bourgnécht.

Madame Sylvie Schwab, pour le groupe Corserey, propose Madame Ludivine Besomi Chatagny.

Monsieur Christian Carrel, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, propose Monsieur Gabriel Julmy.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à pourvoir, les candidats sont élus par acclamation.

8 Informations du Conseil communal

La parole est donnée à Madame la Syndique.

Madame Isabelle Staub Barbey, au nom du Conseil communal, relève que des entretiens sont en cours pour le recrutement d'un responsable technique. Les informations qui suivent correspondent aux questions posées par le Conseil général lors des séances précédentes.

Organigramme de l'administration

Monsieur David Bonny présente les organigrammes du personnel communal, en particulier de l'administration, en réponse à la demande formulée par la commission financière lors de la séance du 25 mai 2020.

Monsieur David Bonny résume la situation telle qu'elle se présentait en 2019 à l'aide d'un organigramme détaillant les équivalents plein temps des différents postes de l'administration dans les trois anciennes communes. Il poursuit avec un autre organigramme dédié à un comparatif avec la commune d'Ursy. Finalement, un organigramme est présenté pour décrire la situation actuelle à fin 2020. L'ensemble des documents seront transmis au Conseil général et à la commission financière.

Monsieur Pierre Bovet complète cet exposé par une perspective de l'évolution prévue. Il explique que la vision à 2023 est de ramener le poste de l'administration générale, hors service technique, à 260% par diverses mesures, à augmenter quelque peu le nombre d'équivalents plein temps du service technique à 180%, et celui des finances à 140%. À l'aide de plusieurs organigrammes, Monsieur Pierre Bovet met également en perspective l'administration en la comparant à d'autres communes proportionnellement à la population et dans un autre cas, aux capacités financières. Ces documents seront également transmis au Conseil général et à la commission financière.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, demande à de pouvoir examiner les documents également durant les prochains jours et remercie le Conseil communal pour ce travail.

Monsieur Pierre-Alain Egger remercie le Conseil communal pour ces comparaisons et demande pourquoi il n'a pas été choisi des communes avec un nombre presque égal d'habitants. Monsieur Pierre Bovet répond que l'intérêt est aussi de tenir compte du contexte de la commune fusionnée, de son cadre, de son évolution récente.

Monsieur Ludovic Paratte, à titre personnel, demande s'il serait tout de même possible de faire un comparatif avec la commune de Neyruz. Monsieur Stéphane Andrey, à titre personnel, explique qu'une comparaison avec Neyruz serait difficile car celle-ci n'est pas une commune fusionnée. Le Conseil communal répond favorablement à cette demande.

Activité du radar de police à la mi-mai

Monsieur David Bonny donne un résumé de l'activité du radar semi-stationnaire posé à l'entrée du village de Prez-vers-Noréaz sur la route de Fribourg, durant la période du lundi 11.05.2020 au lundi 18.05.2020. Durant ce laps de temps, l'appareil a enregistré 75'974 passages de véhicules. 1'140 infractions ont été constatées (taux d'infraction : 1,5%). Dans ce total, 1'035 usagers de la route ont fait l'objet d'une amende d'ordre (dépassement de la vitesse autorisée après déduction de moins de 15 km/h), 87 ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation à la Préfecture (dépassement entre 16 et 20 km/h) et 18 usagers ont été dénoncés au Ministère public (dépassement de plus de 21 km/h). La vitesse la plus élevée enregistrée est de 82 km/h net (déduction de la marge de sécurité).

Monsieur Ludovic Paratte demande s'il y a une réponse concernant le lieu où était posé le radar. Monsieur David Bonny répond que ces informations doivent encore être obtenues et seront communiquées lors d'une prochaine séance.

Assainissement de la CPPEF

Monsieur David Bonny donne un résumé de l'avancement du projet d'assainissement de la CPPEF (Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg). Il rappelle qu'elle n'atteindrait pas le taux de couverture de 80% en 2052. Diverses mesures sont prévues à charge ou au détriment des employés. D'autres aspects relèvent de la part employeur, c'est-à-dire le canton et les communes, ce qui inclut le personnel de l'enseignement primaire et secondaire I, et celui du conservatoire. Il y a trois variantes d'assainissement, de sorte que la charge pour la commune est estimée selon trois montants s'échelonnant de CHF 313'502 à CHF 425'288. L'Etat pourra toutefois octroyer des prêts remboursables aux communes. La baisse du taux d'imposition des entreprises aura aussi un impact sur les finances communales sur le moyen terme.

Raccordement du village de Noréaz à la fibre optique

Madame Isabelle Staub Barbey donne des explications au sujet du raccordement de Noréaz à la fibre optique. Quelques informations en introduction : il n'y a plus de financement cantonal, le retrait de Swisscom du partenariat a également compliqué le financement des raccordements ces dernières années, mais Swisscom rejoindra toutefois à nouveau le partenariat pour 2021. Selon le planning sur l'ensemble du canton, il serait possible de débiter un raccordement de Noréaz courant 2021. Les critères pour un raccordement sont de deux ordres : financiers et techniques. En se basant sur le principe de couverture des coûts, l'expérience montre qu'il faut réunir environ 20% des foyers dans le périmètre principal du village par une démarche d'inscriptions, qui reste tributaire de critères techniques. Ceux-ci peuvent être liés à la bande passante, aux canalisations, à la configuration du bâti ou à une infrastructure préexistante de Swisscom. Des précisions suivront prochainement.

Système d'archivage Compactus

Madame Isabelle Staub Barbey donne une information sur le système d'archivage Compactus qui a été comparé au système Rotomat, sur la base d'une proposition d'un système d'occasion. Le système Rotomat est une installation électrique à rotation et défilement, sur une hauteur assez importante (3 m dans le cas présent). Elle permet de stocker et de faire défiler des classeurs et

des fiches. Son coût à neuf est élevé. La capacité en mètres linéaires est limitée. Le système Compactus est plus simple, moins coûteux et présente l'avantage de conserver une très bonne compatibilité avec les autres éléments Compactus durant de nombreuses années. L'offre obtenue permet d'archiver 253 mètres linéaires à un coût compétitif, installation comprise.

Fêtes du 1^{er} août

Madame Isabelle Bersier explique que la société de jeunesse de Noréaz dispose d'un plan de protection et prépare son événement pour le 1^{er} août et le weekend qui précède. La jeunesse de Corserey se retire de l'organisation d'un 1^{er} août à Corserey et se met à disposition du village de Noréaz. Le club des Cent s'étant désisté pour l'organisation d'un 1^{er} août à Prez-vers-Noréaz, la société de musique La Cigonia a été contactée et pourrait organiser le 1^{er} août.

Monsieur Ludovic Parratte demande si les fêtes auront lieu le même soir. Monsieur Pierre-Alain Egger répond que la Cigonia a appris la veille que personne n'était en mesure d'organiser le 1^{er} août à Prez-vers-Noréaz, d'où l'idée d'évaluer la possibilité d'organiser la fête. Ce serait le samedi 1^{er} août. La manifestation à Noréaz aura lieu le 31 juillet.

Madame Isabelle Bersier explique que beaucoup de communes environnantes n'organiseront pas de fête. Il est ainsi intéressant de répartir possiblement les personnes sur deux sites ce soir-là.

Monsieur Pierre-Alain Egger demande si la commune dispose de plans de protection dont la Cigonia pourrait s'inspirer. Madame Isabelle Bersier propose de transmettre le plan de protection de la jeunesse de Noréaz.

Cercle scolaire

Madame Séverine Egger donne des informations sur le cercle scolaire. Le 2 juin dernier, le conseil communal a pris connaissance des offres pour les bus scolaires. Afin de favoriser le commerce local, le Conseil communal a demandé une nouvelle offre à Guisolan Automobiles. Au final, le Conseil communal lui a commandé un bus VW Crafter pour une valeur de Fr. 70'690.-. La livraison est prévue début novembre.

Pour la rentrée 2020-2021, le cercle scolaire comptera 4 classes enfantines et 13 classes primaires, soit un total de 337 élèves. En ce qui concerne l'accueil extrascolaire, 65 enfants sont inscrits à ce jour pour la rentrée prochaine. L'accueil sera ouvert de la même manière qu'il l'a été cette année. Finalement, une enquête pour l'évaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial sera envoyée prochainement aux familles.

Monsieur Ludovic Paratte, pour la commission des infrastructures et des transports scolaires, demande si la commande du bus a été faite aux mêmes conditions que celles examinées en commission. Madame Séverine Egger répond que c'est le cas.

Déchetteries

Monsieur David Bonny rappelle que dès le 1^{er} juillet les déchetteries seront ouvertes selon les horaires ordinaires. Le site de Prez-vers-Noréaz étant limité en surface, il est possible de devoir mettre en place encore quelques restrictions. Monsieur David Bonny remercie aussi les membres du groupe OCCoMP. Si la situation se tend à nouveau, il peut se réunir en cas de besoin.

Bâtiments scolaires et nettoyages

Madame Aleksandra Bjedov donne une information sur les bâtiments scolaires. Elle relève le bon fonctionnement avec les prestataires, ce qui inclut tout de même jusqu'à 7 interlocuteurs. Cela a montré aussi le besoin d'un responsable technique pour la commune. Concernant les actifs immobiliers sous gestion, plusieurs demandes de suspension de loyer ont été acceptées. Dans un deuxième temps, deux demandes de prises en charge solidaires ont été reçues et acceptées par le Conseil communal pour des loyers de 1'100 et 2'300 francs par mois charges comprises. Les décisions finales de l'Etat n'ont toutefois pas encore été obtenues. Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours avec l'AESC ainsi que pour ce qui concerne les STEP.

Plan financier communal

Madame Suzanne Morel explique qu'un plan financier sera probablement présenté en septembre.

9 Questions et propositions

Madame la Présidente donne la parole à l'assistance.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, demande tout de même quel serait le montant à payer par la commune pour l'assainissement de la CPPEF, et demande si ces montants ont été provisionnés. Monsieur David Bonny répond que les montants sont connus mais seul le canton peut et devra les réactualiser. Madame Suzanne Morel explique que pour 2020, il n'y a pas de provision. Pour les années prochaines, ce pourrait être le cas.

Monsieur Samuel Gendre, à titre personnel, remercie les collaboratrices et collaborateurs communaux pour le travail effectué durant cette période particulière liée du COVID-19.

Monsieur Christian Carrel, groupe Prez-vers-Noréaz, demande une liste des règlements à adopter prochainement, et si ces projets de règlement pourraient être transmis plus rapidement au Conseil général lors du processus d'examen. Cela permettrait de mieux en discuter et mieux les préparer. Madame Isabelle Staub Barbey répond qu'une première liste sera transmise prochainement.

Monsieur Christian Carrel, à titre personnel, relève qu'au Palon, le sentier le long du ruisseau du même nom pourrait être mieux fauché notamment là où se trouve un banc. Il demande aussi dans quelle mesure il serait possible de faire quelque chose pour les crottes de chevaux sur ce sentier. Madame Isabelle Bersier répond que la société Equivia prévoit une campagne de sensibilisation afin de rappeler aux cavaliers de ramasser les crottins et de les déposer à des endroits prévus, ainsi que de ne pas emprunter les trottoirs et autres lieux interdits ou non appropriés.

Monsieur Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, demande ce qu'il advient des réserves qui devraient être dissoutes. Est-il possible d'avoir une présentation de ces réserves ? Madame Suzanne Morel répond qu'à l'occasion du bouclage des comptes 2019 une présentation sera transmise. De plus, le passage à MCH2 aura pour conséquence de devoir traiter les réserves qui

subsisteraient encore, au cours des deux prochaines années. Seules seront conservées celles dont les projets ont démarré par une pré-étude ou une autre dépense engagée.

Monsieur Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, avait déposé une proposition pour un crédit d'étude concernant un complexe scolaire il y a une année. Qu'est-il devenu ? Madame Suzanne Morel répond que les comptes 2019 ne contiennent pas d'élément relatif à ce crédit d'étude. Madame Isabelle Staub Barbey ajoute que le budget 2020 ne prévoit pas non plus ce crédit d'étude. Madame Aleksandra Bjedov dit ne pas être opposée à un projet de complexe scolaire ou de salle communale. Toutefois, le crédit mentionné ne figurait ni dans le budget 2019 de Prez-vers-Noréaz ni dans celui de 2020 de Prez. Or, les deux ont été soumis pour approbation à l'assemblée communale respectivement au Conseil général. Par conséquent, s'il devait s'agir d'un oubli, il s'agit d'un oubli généralisé. Madame Suzanne Morel indique que le cercle scolaire a des besoins, notamment de salles de sport ; ainsi la question du complexe scolaire est également une préoccupation du Conseil communal.

Monsieur Mario Ramalho, à titre personnel, propose un chemin pédestre reliant Corserey à Prez-vers-Noréaz et Noréaz. Monsieur David Bonny répond qu'un tel projet a aussi été évoqué par le Conseil communal. Il faudra développer l'idée.

Monsieur Ludovic Paratte, pour la commission de l'aménagement du territoire, relève qu'une séance a eu lieu sur l'étude d'une zone 30 à Noréaz. Monsieur Pierre Bovet, président de la commission, a évoqué la possibilité de rendre publique cette discussion. Monsieur Pierre Bovet répond que les membres peuvent en parler dans leurs groupes des cercles électoraux. Madame Aleksandra Bjedov précise que ces discussions relèvent du pouvoir de consultation élargi aux membres du Conseil général et non seulement aux membres de la commission. Monsieur Ludovic Paratte demande si l'idée d'une information à la population peut être maintenue ? Monsieur Pierre Bovet répond que c'est le cas.

Monsieur Pierre-Alain Egger, à titre personnel, demande pour quelle raison les jeunes ne sont plus sollicités pour les nettoyages d'été du complexe scolaire. Par ailleurs, un jeune n'aurait pas reçu de réponse à sa demande. Madame Aleksandra Bjedov répond qu'il est vrai qu'il n'a pas été fait appel aux jeunes cette année. Sur la base des expériences des années passées, il s'avère que les résultats n'ont pas été bons sur le site de Prez-vers-Noréaz. Il a été décidé ainsi de ne plus travailler de cette manière cette année. Madame Aleksandra Bjedov regrette par contre que le jeune en question n'ait pas reçu de réponse.

10 Divers

Monsieur Réginald Sapin, à titre personnel, explique que la fondation St Martin a fait un investissement de 6 à 7 millions pour la piscine construite à Cottens. Les communes n'ont pas investi d'argent mais cette piscine est destinée à la population des communes avoisinantes et aux écoles. Monsieur Réginald Sapin rappelle qu'il est possible de s'inscrire et invite la population à le faire et à découvrir cette nouvelle offre.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les personnes présentes de leur engagement et de leur participation à cette séance. Elle les invite à partager le verre de l'amitié marquant ce premier semestre d'engagement. La prochaine séance aura lieu le 17 septembre 2020.

Il est 22h33 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

Le secrétaire ad intérim



Tobie Fornerod

La Présidente



Claudine Perroud